



**Le tribunal correctionnel de Paris a jugé jeudi Nicolas Sarkozy coupable de financement illégal de campagne électorale dans le cadre de l'affaire Bygmalion et l'a condamné à un an de prison ferme. Sa peine sera aménagée en détention à domicile sous surveillance électronique.**

L'ex-chef de l'État Nicolas Sarkozy a été condamné à un an de prison ferme, jeudi 30 septembre, par le tribunal correctionnel de Paris pour financement illégal de sa campagne de 2012, dans l'affaire Bygmalion. Sa peine sera directement aménagée en détention à domicile sous surveillance électronique. L'ancien président va toutefois faire appel de sa condamnation, a annoncé son avocat Thierry Herzog.

Des peines allant de deux ans à trois ans et demi de prison, dont une partie avec sursis, ont été prononcées contre ses 13 coprévenus.

L'ancien chef de l'État, absent de l'audience, "a poursuivi l'organisation de meetings", après avoir été "averti par écrit du risque de dépassement" du plafond légal, a souligné la présidente de la 11e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, Caroline Viguier.

"Ce n'était pas sa première campagne, il avait une expérience de candidat", a poursuivi la magistrate. Nicolas Sarkozy "a volontairement omis d'exercer un contrôle sur les dépenses

engagées".

La peine prononcée est supérieure aux réquisitions du parquet qui avait proposé un an dont 6 mois avec sursis.

Au final, le coût de la campagne était, selon l'accusation, d'au moins 42,8 millions d'euros, soit près du double du plafond légal à l'époque.

Un "candidat désinvolte"

En mars, Nicolas Sarkozy était devenu le premier ancien président de la Ve République à être condamné à de la prison ferme – trois ans dont un ferme –, pour corruption et trafic d'influence, dans l'affaire dite "des écoutes". Il a fait appel suspendant donc de facto cette condamnation.

Pendant la campagne pour sa réélection à la tête de l'État en 2012, Nicolas Sarkozy a été un "candidat désinvolte", demandant "un meeting par jour", des "shows à l'américaine" et a laissé filer les dépenses sans s'en préoccuper, avait soutenu le parquet dans son réquisitoire à deux voix.

Contrairement à ses 13 coprévenus (anciens cadres de la campagne et de l'UMP – devenue LR – ainsi que de la société Bygmalion, qui a organisé les meetings), Nicolas Sarkozy n'est pas mis en cause pour le système de double facturation imaginé pour masquer l'explosion des dépenses de campagne autorisées. Il n'était jugé que pour "financement illégal de campagne" et encourait un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

Nicolas Sarkozy avait tout nié en bloc. "Une fable !", s'était-il emporté à la barre. "Elle est où la campagne qui s'emballe ? Elle est où la campagne en or massif ?", avait-il aussi scandé, prenant tout le monde à partie.

"Il y a eu des fausses factures et des conventions fictives, c'est avéré". Mais "l'argent n'a pas été dans ma campagne, sinon ça se serait vu", avait martelé l'ancien chef de l'État, estimant que Bygmalion – fondé par des très proches de son rival Jean-François Copé – s'était "goinfré" sur sa campagne.

Sa défense avait plaidé la relaxe. "Il n'a signé aucun devis, il n'a signé aucune facture, il a accepté toutes les restrictions qu'on lui a demandées. Il est loin d'être un candidat hystérique, insatiable", avait mis en avant son avocate Me Gesche Le Fur.

Seuls quatre prévenus ont en partie reconnu leur responsabilité

Contrairement à ses coprévenus présents tous les jours, Nicolas Sarkozy n'était venu à l'audience que pour son interrogatoire. Une façon de se placer "au-dessus de la mêlée" qui avait ulcéré le parquet.

La "totale désinvolture" de celui qui "ne regrette visiblement rien" est "à l'image de la désinvolture dans sa campagne", avait lancé la procureure Vanessa Perrée.

---

Révéle deux ans après la défaite de Nicolas Sarkozy, le scandale avait entraîné des déflagrations politiques en série à droite.

Seuls quatre prévenus – trois ex-cadres de Bygmalion et l'ancien directeur de campagne adjoint du président-candidat Jérôme Lavrilleux – ont reconnu, partiellement, leur responsabilité.

"Il y a quatorze prévenus et presque autant de versions". La plupart "n'ont rien vu, rien su, rien entendu, ils ont été victimes de manipulations ou ont servi de fusibles", avait moqué dans son réquisitoire le parquet, pour qui leur culpabilité ne "fait aucun doute".

Une question, centrale, restera pourtant en suspens, avait admis la procureure Vanessa Perrée. "Qui a ordonné le système ? Nous n'avons pas assez d'éléments pour le démontrer".

**AFP**

---